

Que dois-je faire si je n'ai pas reçu de confirmation de paiement ?

Que dois-je faire si je n'ai pas reçu de confirmation de paiement ?

- [Prendre rendez-vous](#)
- [Spécialités](#)
- [Espace Patient](#)
- [Faire un don](#)
- [Admission en ligne](#)

La confirmation de paiement est envoyée à l'adresse électronique que vous avez renseignée. Elle est normalement envoyée immédiatement après le paiement.

En cas de doute, vous devez vous munir du document qui vous a été remis et qui comporte les coordonnées qui vous seront demandées dans les conditions suivantes :

Si vous avez reçu un courrier intitulé « FACTURE », vous devez suivre les indications portées sur ce document en contactant la comptabilité de l'IMM